

Microcrédit Solidaire Suisse

Rapport d'activités 2010

Table des matières

1. Les fondements.....	2
2. Les acteurs.....	3
3. Les activités.....	4
4. Les microcrédits accordés.....	6
5. Les comptes.....	10
6. Les collaborations et partenariats.....	11
7. Les échos. Evénements et médias.....	12
ANNEXE 1 Traitement des demandes de microcrédit ..	14
ANNEXE 2. Quelques graphiques.....	16
ANNEXE 3. Comptes 2010 et 2009.....	18
ANNEXE 4. Portraits des bénéficiaires	Erreur ! Signet non défini.

2010, année record

Dans la jeune histoire de la Fondation, l'année 2010 se présente comme celle de tous les records d'activités et d'un exploit méritoire: le très fort accroissement des tâches a pu être maîtrisé sans augmentation des dépenses de fonctionnement, grâce à une meilleure organisation d'une part et surtout à un engagement plus intense encore des experts bénévoles d'autre part.

Tous les objectifs fixés pour l'année 2010 ont pu être atteints ou dépassés. Et tous les résultats dépassent nettement la moyenne des trois années précédentes:

	<u>Année 2010</u>		<u>Années 2007- 2009</u>
	<u>Objectifs</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Moyenne</u>
Projets analysés (nombre)	120	124	76
Projets soumis à la CC ¹ (nombre)	50	52	40
Microcrédits accordés (nombre)	30	30	17
Montants accordés (CHF)	450'000	544'000	321'000
Experts bénévoles (effectif moyen)	21 pers.	25 pers.	15 pers.
Prestations offertes (CHF150/hre)	~1,740 mio	>1,770 mio	~1,200 mio

¹ Commission des crédits, qui décide de l'octroi et le cas échéant du montant des prêts accordés

1. Les fondements

Le microcrédit

Produit le plus connu de la microfinance, le **microcrédit** est pratiqué dans de très nombreux pays du monde, sous diverses formes. Il convient de faire une distinction fondamentale entre deux types de microcrédit:

- le **microcrédit profitable**, considéré comme un placement et financé par des banques et investisseurs le plus souvent privés qui opèrent généralement à l'échelle internationale;
- le **microcrédit solidaire**, dont la visée est plus sociale qu'économique et le rayon d'action par définition limité. Le microcrédit solidaire inventé dans les années 1970 par le Bangladeshi Muhammad Yunus, Prix Nobel de la paix 2006, a été introduit en Suisse par Georges Aegler (1911-2007), créateur de l'association ASECE en 1998, transformée en fondation éponyme deux ans plus tard et devenue en 2009 Microcrédit Solidaire Suisse - Fondation Georges Aegler pour la création d'entreprises (MSS). Cette raison sociale évoque bien la mission, la philosophie et le statut de MSS, en d'autres termes le sens et la forme de ses activités.

L'éthique

Valeur essentielle du microcrédit tel que le pratique MSS, la **solidarité** se manifeste à différents niveaux, soit principalement: entre les personnes qui mettent des fonds ou de leur temps à la disposition de la Fondation et les bénéficiaires des prestations MSS et entre les preneurs actuels d'un microcrédit et les bénéficiaires futurs, puisque les remboursements des uns contribuent au financement des prêts aux autres.

La solidarité au quotidien postule l'établissement et le développement d'une relation de **confiance réciproque** avec les demandeurs et les bénéficiaires des prestations attentives et personnalisées de MSS.

De manière générale, les valeurs MSS correspondent à celles qui distinguent le "tiers secteur", celui de l'**Economie sociale et solidaire**, fondée sur les relations directes, la proximité et la prise en compte des richesses immatérielles.

Nos valeurs

- Economie sociale et solidaire (proximité, circuit court)
- Priorité à la personne humaine (et à ses besoins)
- Equité et non discrimination (égalité de traitement)
- Dignité et autonomie par le travail (auto-emploi)
- Bénévolat et professionnalisme (experts MSS)

L'impact

Les effets du microcrédit solidaire ne se mesurent pas en termes de profit mais sous forme de **services rendus** aux personnes qui peuvent, grâce à un financement souple et adapté à leurs besoins, gagner leur indépendance économique et assurer d'abord leur propre emploi en sortant "par le haut" du chômage, voire de l'aide sociale.

La durée de vie des entreprises créées à l'aide d'un microcrédit constitue un bon indicateur de son impact socio-économique. Une enquête menée en 2010 sur une petite centaine d'entreprises créées avec un financement ASECE/MSS dans les années 1998 à 2008 fait apparaître un taux de survie après deux, trois ou cinq ans d'existence nettement supérieur à la moyenne établie par l'Office fédéral des statistiques.

2. Les acteurs

Les bénévoles

Sans eux, la Fondation n'aurait pu ni démarrer ni poursuivre ses activités. Ils incarnent la dimension de la solidarité mise en pratique. Ensemble, ils constituent un exceptionnel **réseau de compétences**, couvrant tous les aspects de la condition entrepreneuriale dans les branches les plus diverses, des arts et métiers aux services financiers ou informatiques en passant par le commerce, l'enseignement, la restauration et les soins.

Le plus souvent jeunes retraités, les experts bénévoles apportent leurs connaissances de spécialistes et une riche expérience professionnelle acquise au fil d'une carrière qu'ils sont manifestement heureux de prolonger de leur plein gré.

Le fait de découvrir et le sentiment d'accomplir une **mission utile**, originale et gratifiante les motivent énormément. Ils s'engagent à fond, avec tout leur **professionnalisme** et leur sens des responsabilités, en premier lieu vis-à-vis des porteurs de projet et le cas échéant des bénéficiaires d'un microcrédit.

En décembre 2010, les experts bénévoles étaient au nombre de 24, dont 19 hommes et 5 femmes, impliqués à différents niveaux: Comité de présentation (4), analyse de projets (13), Commission des crédits (5), autres tâches (2). A tous les stades, en particulier pour l'aide à la formulation complète du projet et pour le suivi des microentrepreneurs, les experts bénévoles contribuent fortement à l'accompagnement personnalisé des demandeurs et des bénéficiaires d'un microcrédit. En effet, MSS s'honore de fournir des "**prestations sur mesure**" dans chaque cas et à chacun des stades de la procédure de traitement des dossiers.

MSS n'a pas – ou plus – de problème de **relève** de son "personnel" bénévole, dont la collaboration dure le plus souvent entre cinq et six années. Le renouvellement et la diversification du réseau se font bien. Entre mai et décembre 2010, l'effectif a passé de 22 à 24 experts, parmi lesquels les Vaudois ont vu diminuer leur importance relative, de 19 à 15 personnes, tandis que les autres cantons de provenance passaient de trois (GE, NE et TI) à sept (les mêmes plus FR, VS, LU et NW).

La valeur des prestations fournies par les experts bénévoles, même estimée au tarif bien modeste pour des tâches de consultance de 150 francs par heure, fait des bénévoles les **principaux mécènes** de la Fondation.

Il va de soi que MSS peut compter sur d'autres bénévoles que les experts, à commencer par les six membres de son Conseil de fondation présidé par Madame Yvette Jaggi.

Les permanents

Grâce au fait qu'elle peut compter sur la collaboration d'un solide réseau de bénévoles, la Fondation poursuit ses activités avec une **structure administrative** relativement légère. Son effectif restreint aura travaillé aux limites de ses possibilités pour assumer un volume de travail fortement accru en 2010 par rapport à l'année précédente. Comme le montre l'ANNEXE 1, les permanents des bureaux installés au premier étage de l'immeuble du Pré-du-Marché 23 à Lausanne interviennent à chacune des sept phases principales du processus de traitement des demandes de microcrédits. Si ce dernier est accordé, les permanents assurent le suivi administratif et financier de la jeune entreprise.

Font partie des permanents composant le **personnel** de MSS: la directrice (Madame Andréa Lehmann-Beytrison), son assistante (Madame Josiane Tachet-Debétaz), le trésorier ainsi qu'un à deux civilistes, soit au total quatre à cinq personnes, dont les deux premières travaillent à plein temps. Les deux ou trois autres se partagent 1,8 poste EPT (1,4 en 2009). Les nombre de jours d'affectation des civilistes se sont élevés à 543 en 2010 (410 en 2009).

La mission

La Fondation MSS a pour **but statutaire** «*d'aider les personnes qui ont le projet de créer une entreprise en Suisse mais pas le financement nécessaire, notamment en mettant à leur disposition un microcrédit et/ou des prestations d'accompagnement.*»

En pratique, la Fondation, reconnue d'utilité publique et à but non lucratif, accorde des prêts d'un montant unitaire de CHF 30'000.- au maximum, remboursables en 48 mensualités au plus. Le taux d'intérêt appliqué varie entre 3,5% et 5% selon la situation du bénéficiaire d'un microcrédit accordé sans autre garantie exigée que la souscription d'une assurance risque-décès, assortie d'une perte de gain.

L'organisation

Pour remplir au mieux sa mission avec les moyens personnels et financiers disponibles, MSS doit pouvoir compter sur le professionnalisme de ses experts et sur la fiabilité de sa modeste administration. Elle doit aussi s'organiser en vue d'assurer la transparence des affaires en cours, condition d'une bonne **coordination** entre les bénévoles, géographiquement dispersés et concentrés sur « leurs » dossiers, et les permanents, rassemblés dans les bureaux de MSS et responsables du traitement de toutes les demandes de microcrédit et de la gestion de tous les prêts accordés.

A ces tâches déjà exigeantes s'ajoute une contrainte inhérente à l'éthique appliquée par MSS. En effet, à tous les stades du traitement de sa demande de microcrédit, l'auteur-e du projet a droit à un accompagnement personnalisé de la part des permanents et des experts bénévoles de MSS, qui s'honorent de faire du « sur mesure » dans chaque cas. Le tout bien sûr en respectant les principes d'équité et d'égalité de traitement.

L'agenda

Dans la réalité, le travail comprend un grand nombre de **séances**, qui assurent les irremplaçables contacts directs. L'efficacité de ces réunions dépend de leur bonne préparation et de leur tenue ordonnée, prolongées par un suivi rapide et attentif. Toutes conditions nécessaires pour tenir un agenda particulièrement chargé, même si l'on prend en compte exclusivement les séances directement liées aux demandes de microcrédits.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
<u>Comité de présentation</u>		
Nombre de séances	45	25
Nombre de personnes participantes	90	50
dont experts bénévoles	77	47
dont permanents	13	3
Nombre d'heures cumulées (4h /séance)	360	200
Nombre de projets présentés	96	61
<u>Commission des crédits</u>		
Nombre de séances	30	14
Nombre de personnes participantes	110	52
dont experts bénévoles	82	40
dont permanents	28	12
Nombre d'heures cumulées (3h.30/séance)	385	182
Nombre de passages des projets examinés	75	31
Nombre de microcrédits accordés	30	18

Aux passages obligés que représentent le Comité de présentation et la Commission des crédits, l'expérience a démontré la nécessité d'ajouter dans certains cas des séances dites «**Coup de pouce**» depuis 2009. Comme leur nom l'indique, ces réunions permettent d'apporter un appui individualisé aux demandeurs qui éprouvent des difficultés particulières à formuler leur projet ou, plus souvent, à finaliser leur dossier de demande, notamment en y inscrivant un plan d'affaires complet et réaliste. En 2010, le nombre des demandeurs ayant bénéficié d'un tel appui s'est élevé à 11 (6 en 2009), représentant autant de séances de deux heures chacune en moyenne, avec la participation active d'un permanent.

Quant au **projet pilote Start Micro**, lancé en 2010 sur mandat du Département vaudois de la santé publique et de l'action sociale (SPAS) en vue de permettre l'auto emploi de bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), il a requis comme prévu un intense engagement de la part des permanents de MSS. Les 50 demandes Start Micro enregistrées ont donné lieu à presque autant d'entretiens de deux heures chacun, accompagnant la constitution de dossiers particulièrement délicats.

A l'agenda 2010 ont figuré par ailleurs plus de trente interventions dans le cadre de cours et séminaires organisés en Suisse romande à l'intention de personnes en recherche d'emploi. Le plus souvent assumées par la directrice de MSS, ces interventions ont permis de présenter les prestations de la Fondation dans différentes villes de Suisse romande:

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Genève. OTP – New Start	12	12
Lausanne et Fribourg. Amon Consulting	12	0
<u>Sion. Club indépendant</u>	<u>10</u>	<u>1</u>
Nombre total d'interventions / présentations	34	13

Le processus

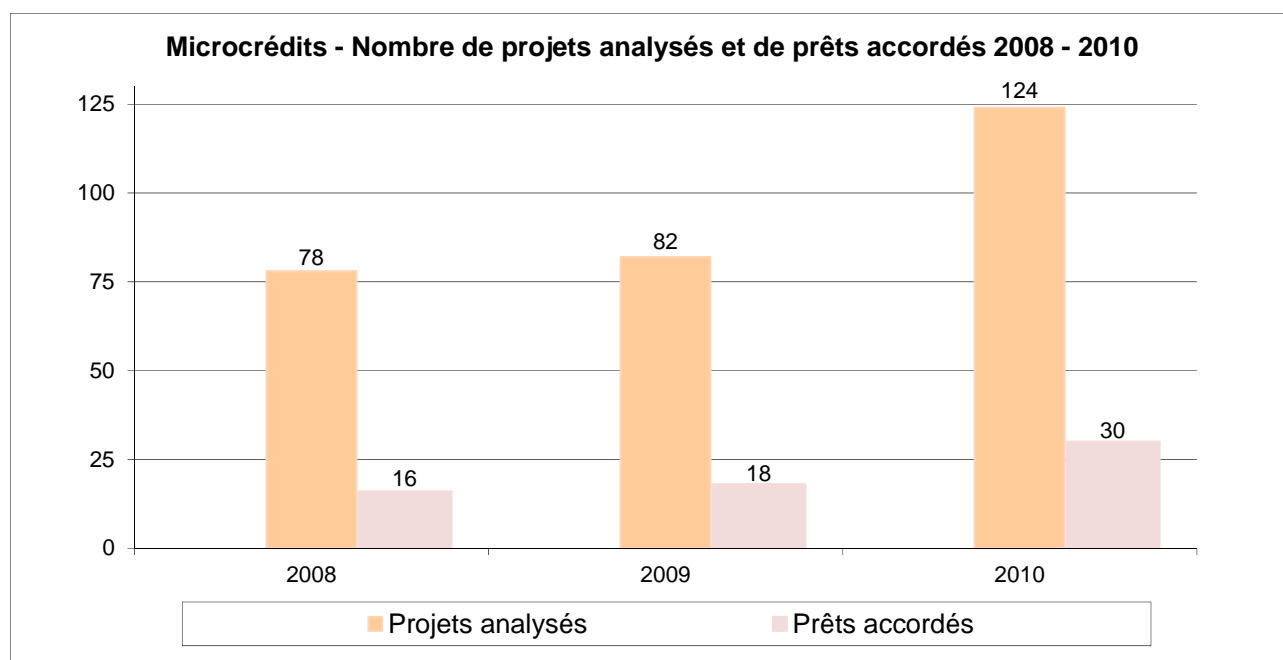
En ANNEXE 1 A, on trouve un schéma synoptique récapitulant **les différentes étapes** du processus de traitement des demandes de microcrédit. Le processus s'enclenche souvent de manière relativement informelle: la personne qui envisage de demander un microcrédit pour un projet relativement peu élaboré prend contact directement avec MSS pour exposer son cas et obtenir des renseignements complémentaires à la consultation du site Internet. La suite du processus passe par les étapes qui se succèdent dans un ordre logique, de l'enregistrement de la demande et de la constitution d'un dossier jusqu'à l'examen par la Commission des crédits qui statue définitivement sur l'octroi et le cas échéant le montant du microcrédit accordé.

De l'enregistrement du dossier à la décision de la Commission des crédits, la **durée de traitement** des 30 microcrédits accordés en 2010 s'est élevée à 43 jours en moyenne, la grande majorité des cas se situant entre 20 et 60 jours, soit moins que le délai de dix semaines souhaité du côté de MSS. L'expérience montre que la durée de traitement est prolongée par les difficultés rencontrées par certains demandeurs à rassembler toutes les informations nécessaires à l'examen de leur projet.

A chaque étape importante, pour une cause ou une autre, le processus peut s'interrompre. Il peut aussi se poursuivre et s'achever avec la décision définitive de la Commission des crédits, positive dans trois cas qui lui sont soumis sur cinq. En 2010, «l'effet d'entonnoir» produit par la **procédure de sélection** a conduit de 231 contacts préalables pris par autant de personnes différentes à 124 dossiers enregistrés et à 30 microcrédits accordés. Le détail des effectifs et des proportions ainsi que les chances à chaque stade de la procédure figurent en ANNEXE 1 B.

Les nombres et les chances

Après deux années de relative stagnation dans l'entrée des demandes comme l'octroi de prêts, l'on a pu observer dès le premier trimestre 2010 un **redémarrage en flèche**. Comme si les effets d'intimidation de la crise financière, qui s'étaient fait sentir avec plusieurs mois de décalage, avaient cessé de peser sur l'esprit d'initiative et la confiance des auteurs de projet. Mis à part l'habituel repli de l'été, l'afflux de demandes s'est maintenu tout au long de 2010 et en fait l'année record déjà citée. La moyenne mensuelle s'est établie à une dizaine de nouveaux projets analysés et à 2,5 microcrédits accordés.



Autre signe de reprise: l'augmentation du nombre de **projets analysés en proportion** de celui **des contacts préalables** pris par les personnes envisageant de déposer éventuellement une demande de microcrédit. Comme le montrent les chiffres figurant à l'ANNEXE 2, n°1, cette proportion s'établissait régulièrement autour d'un tiers depuis 2005. En 2010, elle a soudainement passé à plus de la moitié, très exactement à 53.7% (124 projets analysés pour 231 contacts préalables).

Pour prendre sa décision, la Commission des crédits se fonde essentiellement sur les résultats des différentes analyses faites, dès avant et surtout après le passage devant le Comité de présentation (CP). Les projets reconnus viables et si possible originaux, portés par des auteurs motivés et capables, ont évidemment les meilleures chances d'obtenir le financement demandé. D'une année à l'autre, le **taux d'octroi** évolue positivement, ce qui signale une proportion grandissante de dossiers valables:

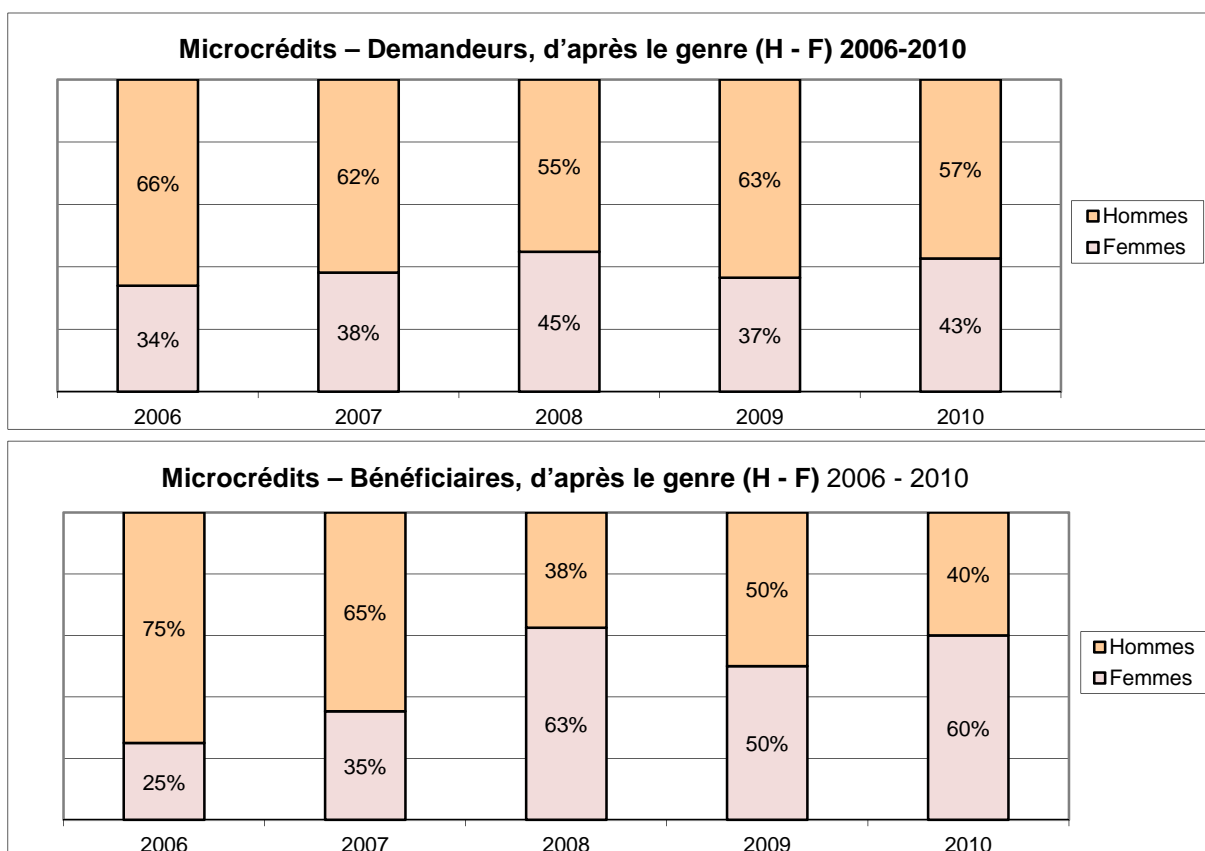
	Nombre de microcrédits accordés en pour-cent du nombre	
	des projets analysés	des projets soumis au CP
2008	21 %	24 %
2009	22 %	30 %
2010	23 %	31 %

Les bénéficiaires

Créée à Lausanne où elle a son siège et ses bureaux, la fondation MSS exerce toujours la majeure partie de ses activités dans le canton de Vaud (Cf. ANNEXE 2, n°2). et en Suisse latine. En 2010, une percée prometteuse a été effectuée en Suisse alémanique où il devrait y avoir un bon potentiel pour le microcrédit solidaire.

Sans vouloir privilégier telle ou telle catégorie d'auteur-e-s de projet, MSS a pour vocation de faire aussi confiance aux personnes dont on sait d'expérience qu'elles ont un accès relativement difficile au crédit bancaire: les femmes, les personnes de nationalité étrangère et les personnes sans emploi. En outre, le projet pilote vaudois déjà cité (cf. p.4/13), lancé en 2010 sur mandat du Département SPAS, a permis de prendre en considération des demandes présentées par des personnes en situation particulièrement précaire.

Les femmes présentent régulièrement une plus ou moins forte minorité des demandes. Mais elles se retrouvent à égalité ou nettement majoritaires, dans les trois dernières années en tout cas, parmi les bénéficiaires d'un microcrédit. Ce taux d'octroi relativement élevé tient à une préparation souvent meilleure des dossiers présentés par des femmes. Pour expliquer cette performance, deux hypothèses sont avancées: elles cherchent à surmonter un manque de confiance en elles mêmes et / ou elles se donnent davantage de temps pour mûrir leur projet. En tout état de cause, les proportions inscrites dans le graphique suivant reflètent une évolution très claire, à laquelle la collaboration avec l'hebdomadaire *Femina* entamée en juin 2008 n'est sans doute pas totalement étrangère.

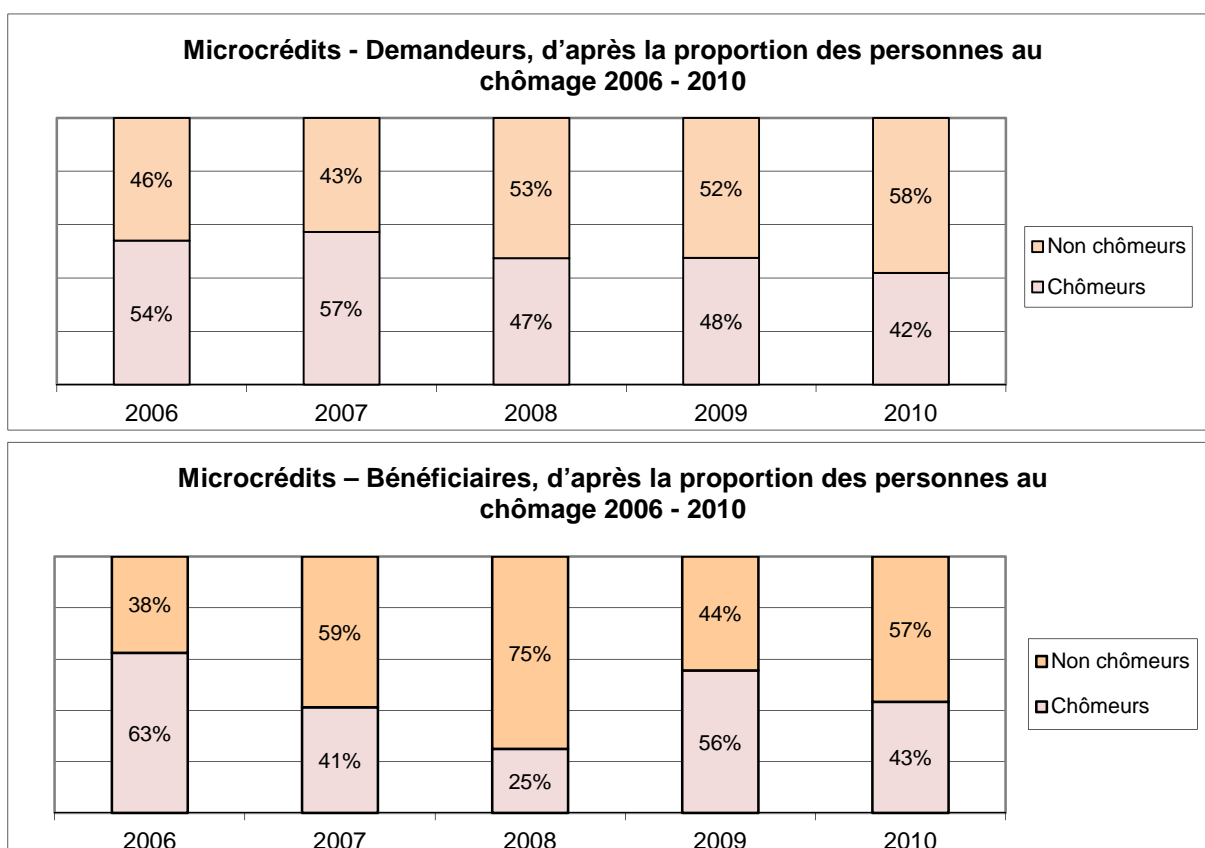


Contrairement aux femmes, les **personnes de nationalité étrangère**, qui ont déposé tout juste la moitié des demandes en 2010, n'ont finalement obtenu qu'un petit quart (23%) des microcrédits accordés. Les proportions n'étaient malheureusement guère plus favorables dans les années précédentes.

Quant aux **personnes au chômage**, elles voient leur demande acceptée dans une proportion variant selon les années, en général comme en 2010 légèrement supérieure à celle des demandes provenant de personnes en emploi. Les chômeurs au bénéfice de l'une des très stimulantes mesures de **Soutien à l'activité indépendante (SAI)** ont les meilleures chances, avec un taux d'octroi qui peut approcher les 100% (2010), voire les atteindre (2008) (Cf. ANNEXE 2, n^{os} 4 et 5).

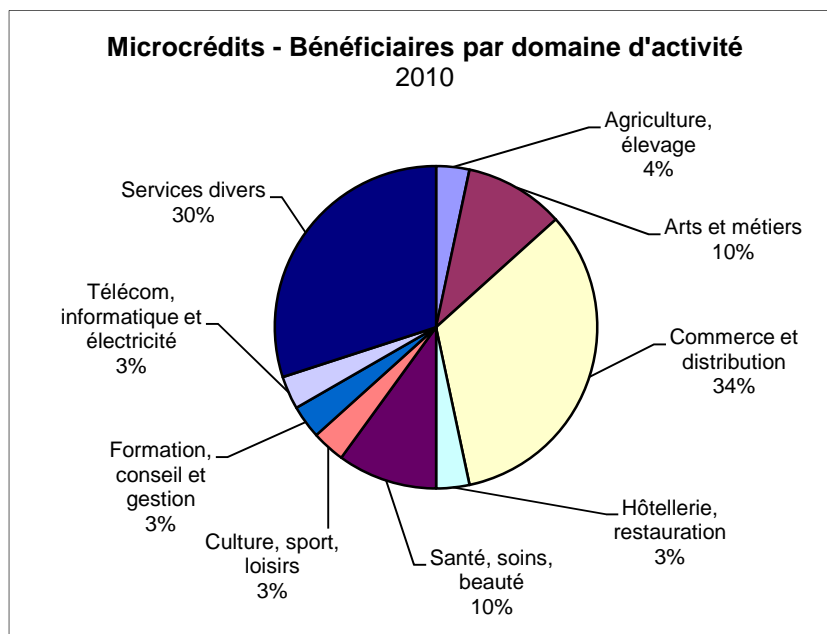
Ce résultat spectaculaire souligne toute l'importance d'aménager les conditions de l'accès à l'indépendance économique. Le saut dans l'auto emploi, tout comme la création d'une microentreprise mérite une préparation qui exige du temps et une certaine disponibilité. D'où l'utilité de toute mesure permettant de ménager la transition d'un statut à l'autre et d'éviter toute rupture. A cet égard, les déductions opérées sur le très modeste revenu d'insertion (RI) dès le premier mois d'exploitation de la jeune entreprise ne peuvent manquer d'avoir un effet décourageant – voire d'inciter à la dissimulation d'une partie des premiers chiffres d'affaires mensuels.

De manière générale, l'on doit savoir que la sortie du chômage « par le haut », c'est-à-dire par l'accès à l'indépendance économique, n'est jamais facile. Au point que dans certaines régions, dans l'Arc jurassien en particulier, l'autoemploi – à l'instar du le microcrédit qui le permet – est perçu comme un signe, voire un générateur, de précarité d'une nouvelle sorte.



Les domaines d'activité

Les domaines d'activité des demandeurs composent une large palette de branches relevant principalement de trois secteurs: **artisanat, commerce et services** (soins personnels, informatique, etc.). En revanche, les prêts accordés servent au financement d'activités nettement moins diversifiées. Ainsi, l'hôtellerie-restauration, très présente au niveau des demandes (13%) se retrouve tout à fait minoritaire parmi les entreprises créées grâce à un microcrédit MSS. De même, les domaines regroupés sous «culture, sports, loisirs» ne concernent finalement que 3% des prêts (8% des demandes). Inversement, la proportion des services divers – pas tous répertoriés dans les nomenclatures officielles – double entre le stade des demandes (17%) et celui des prêts accordés (34%). Cet effectif atteste l'inventivité des auteurs de projets parfois surprenants, mais pas moins réalisables et viables pour autant. Au total, le **commerce indépendant et les services divers** occupent deux tiers des bénéficiaires d'un microcrédit, comme le montre le graphique suivant.



Les montants prêtés et versés

La majorité des microcrédits accordés se situe en deçà du maximum possible fixé à CHF 30'000.-, mais très rarement au-dessous de CHF 10'000.-. Le **montant moyen** des prêts accordés varie peu d'une année à l'autre, se maintenant autour de CHF 18'200.- (CHF 18'133.- en 2010). La **valeur totale** des microcrédits, fonction directe du nombre de prêts accordés a, pour la première fois en 2010, dépassé le demi-million, pour atteindre CHF 544'000.-, somme de plus de CHF 200'000.- supérieure à la moyenne des trois années précédentes.

Quant aux **versements**, ils ont souvent lieu dans le courant de l'année suivant celle de la décision positive. C'est notamment le cas pour la plupart des microcrédits accordés au cours du quatrième trimestre. Ce décalage entre l'octroi et la libération des fonds implique le provisionnement immédiat de tous les montants accordés.

5. Les comptes

L'ANNEXE 3 présente les comptes de la Fondation MSS pour les années 2010 et 2009. Les comptes de fonctionnement et de P & P sont brièvement commentés ci-dessous, complétés par un aperçu du bilan au 31 décembre 2010.

Compte d'exploitation (fonctionnement)

Sans but lucratif et poursuivant son activité dans le domaine encore passablement méconnu en Suisse du microcrédit solidaire, la Fondation compense la modestie de ses ressources par l'engagement personnel de ses bénévoles (experts et membres du Conseil) qui travaillent avec l'aide d'une petite équipe composée de 4 à 5 permanents selon les moments, se partageant 3.8 postes EPT (cf. supra, p.3/21). Cette organisation permet de maintenir l'**équilibre entre les recettes et les dépenses d'exploitation**, au niveau de CHF 217'500.- en chiffres ronds pour chacune des deux années sous revue.

Les produits d'exploitation comprennent quatre types de recettes:

- les intérêts actifs, principalement les intérêts payés par les bénéficiaires de microcrédits, au taux de 3.5% à 5% selon les cas, pour un total approchant les CHF 15'000.- par an;
- les frais d'enregistrement de dossiers, et frais administratifs en cas de prêts;
- les indemnités pour les prestations MSS accomplies pour le compte de tiers, soit au niveau fédéral le «seco» depuis plusieurs années et, sur le plan cantonal (Vaud), le DSAS en 2010, date de lancement du projet pilote Start Micro;
- les dons et subsides expressément destinés à la couverture des dépenses de fonctionnement, dont principalement CHF 100 000.- par an accordés depuis 2008 par la Société suisse d'utilité publique (SSUP) ainsi que CHF 10'000 par an accordés par Lausanne Région.

Les charges d'exploitation comprennent deux catégories de dépenses:

- les frais de personnel, sous la forme de salaires et charges sociales pour le personnel permanent ainsi que d'indemnités versées aux civilistes pendant leur période d'affectation et d'une contribution à l'administration du service civil, qui représentent au total entre 65 % (2009) et 70.7% (2010) du total des charges;
- tous les autres frais pour la gestion, l'administration, la promotion ainsi que pour les locaux de la fondation.

Comptes de pertes et profits (résultats) et aperçu du bilan

Pour obtenir le **résultat de l'exercice**, il faut prendre en compte trois montants variant d'une année à l'autre, soit: les dons reçus dans l'année pour le financement de microcrédits nouveaux, les attributions à la provision pour pertes sur débiteurs ainsi que les amortissements.

Au 31 décembre 2010, **la somme du bilan** de la Fondation s'élève à CHF 805'126.12. A l'actif figurent principalement les microcrédits en cours de remboursement, pour CHF 536'090.66, dont la majeure partie concerne bien sûr des prêts versés en 2009 et 2010.

Au passif, on recense les montants mis à disposition pour le financement de prêts (CHF 189'000.-), les provisions (CHF 56'059.-) et le capital initial (CHF 632'000.-) diminué des pertes reportées au bilan, soit CHF 559'224.18.

Les comptes et le bilan ne suscitent traditionnellement aucune remarque ni de la part de l'organe de révision ni de celle de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations.

6. Les collaborations et partenariats

Au fil des années, indépendamment des relations suivies avec les personnes et institutions qui contribuent à son financement, la Fondation MSS établit avec diverses organisations, de façon plus ou moins formalisée, des collaborations et des partenariats d'intérêt mutuel. On en trouve ci-dessous quatre exemples, de portée générale comme le Réseau Européen de la Microfinance et la Chambre vaudoise de l'ESS, ou de durée définie et deux autres plus limités dans le temps, comme le Prix Femina, renouvelable d'année en année et Soroptimist International – Union Suisse pour les années 2011-2013.



En 2004, MSS (alors ASECE) a pu adhérer au Réseau Européen de la Microfinance (REM) bien que la Suisse ne soit pas membre de l'Union Européenne. A défaut de participer aux programmes soutenus par l'UE, MSS trouve dans le REM une très riche source d'informations sur tous les aspects de la microfinance dans les pays membres, en particulier sur le développement des bonnes pratiques, sur l'évaluation de l'impact social et sur les relations avec les partenaires et "sponsors".

Pratiquant le microcrédit solidaire, MSS se retrouve évidemment en 2008 parmi les membres fondateurs de l'Association vaudoise pour la Promotion de l'Economie Sociale et solidaire. APRES-VD fonctionne désormais comme une Chambre économique regroupant plusieurs dizaines d'entreprises sociales et autres signataires de la Charte de l'ESS.



C'est en juin 2010 qu'a été formellement lancé le Prix Femina de la microentrepreneuse romande, dont l'idée et la réalisation sont issues d'une collaboration fructueuse avec MSS. En fin d'année, cinq femmes, choisies d'un commun accord parmi les 18 qui avaient obtenu un microcrédit dans le courant de 2010, ont été nommées pour le Prix. Un reportage leur a été consacré qui a permis à plus de 1660 lectrices de Femina d'élire celle qui reçoit cette première édition d'un Prix qui vaut à la lauréate une visibilité médiatique durable et une remise des intérêts dus pour la première année de remboursement.

Tout au long de 2010, MSS a travaillé avec les responsables de Soroptimist International - Union suisse à la préparation du plus important partenariat jamais conclu. Pendant deux ans, les quelque 55 groupes locaux de ce très actif club de services collaboreront au projet que la présidente centrale pour 2011-2013 a choisi comme prioritaire: l'encouragement de la création de microentreprises par des femmes, à l'aide d'un prêt MSS. La convention passée à cette fin définit le but et les modalités d'une collaboration étendue entre les deux organisations signataires, tant pour la présélection que pour l'accompagnement des entrepreneuses, étant entendu que prévaut la procédure usuelle MSS pour l'enregistrement et l'examen des demandes de microcrédit.



7. Les échos. Evénements et médias

Extraits de l'agenda des manifestations avec participation MSS

Microcrédit Solidaire Suisse participe à nombre d'événements, le plus souvent par une intervention de la directrice ou la présidente et / ou avec un stand d'exposition. Quelques extraits de l'agenda des manifestations.

17.02.2010	<i>Yverdon</i> - Les 5-7 des entrepreneurs du Nord vaudois . Présentation du microcrédit.
02.03.2010	<i>Morges</i> - Ouverture sur le monde , le microcrédit solidaire en Suisse.
12.04.2010	<i>Zoug</i> - Tischmesse , organisée par l'Union KMU/PME. Stand MSS.
21.04.2010	<i>Lausanne</i> - Trophée PERL 2010 . Tenue d'un stand MSS.
21.05.2010	<i>Neuchâtel</i> - Petit déjeuner PME . Promotion Economique du Canton.
23. 6.– 25.6.2010	<i>Londres</i> - 7ème conférence annuelle conjointe du REM (Réseau Européen de la microfinance) et de la cdfa (Community Development Financial Association). «2010: une Europe qui change, lutter contre la pauvreté, soutenir l'entreprenariat». Environ 300 participants de 20 pays.
02.10.2010	<i>Laufenburg</i> - Soroptimist International Union Suisse . Passation des pouvoirs et lancement du «Projet présidentiel 2011-12 = Microcrédit».
6-7.10.2010	<i>Lausanne</i> - Regards croisés sur les pauvretés . Colloque universitaire pour l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
14.10.2010	<i>Lausanne</i> - Petit déjeuner ESS . «L'argent pour entreprendre», avec présentation du microcrédit solidaire.
21.10.2010	<i>Genève</i> - 9^e Rencontre Internationale «Éthique, Finance & Responsabilité . «Après l'orage ?» Exposés et débats. Conférence de Maria Nowak, présidente de l'ADIE, sur Microfinance et bien commun.
30.10.2010	<i>Aarau</i> - Soroptimist International Union Suisse . Réunion des Présidentes et Coordinatrices de l'ensemble du pays.
02.11.2010	<i>Vevey</i> - Soroptimist International Union Suisse . Réunion régionale. Exposé sur «Le microcrédit en Suisse aussi»
04.11.2010	<i>Lausanne</i> - Chambre de l'économie sociale et solidaire - APRES-VD . «L'économie solidaire: un changement de paradigme?» Colloque.
04.11.2010	<i>Meyrin</i> - Carrefour des créateurs . Tenue d'un stand MSS.
07.12.2010	<i>Lausanne</i> - Banque Alternative Suisse . Présentation MSS

7. Les échos. Evénements et médias

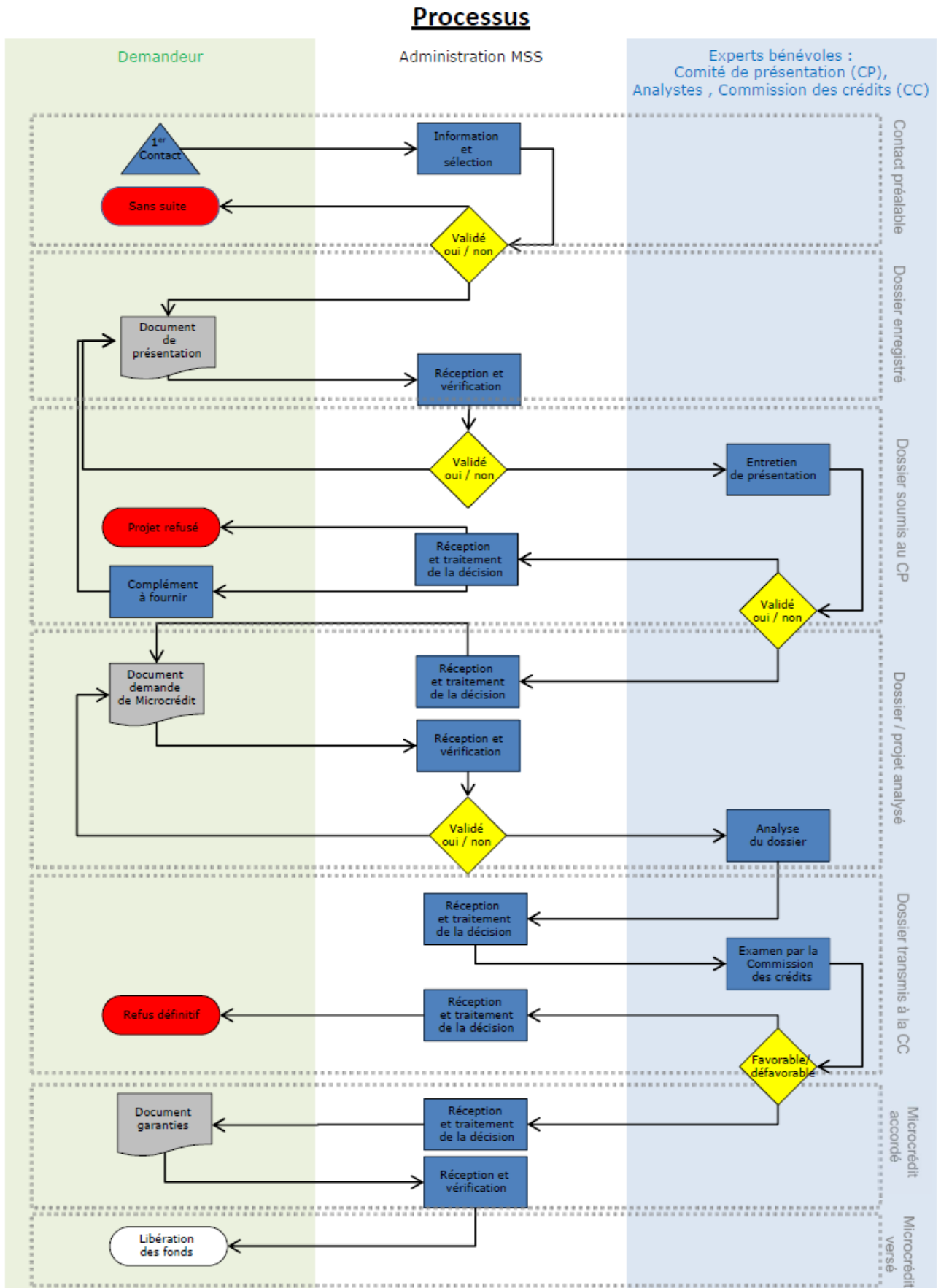
Extraits des médias traitant du microcrédit en Suisse

Les médias suisses assimilent volontiers le microcrédit à un instrument de financement appliqué dans les seuls pays en développement où effectivement il rencontre un grand succès, avec un encours supérieur à 30 milliards d'euros (selon évaluation de la Banque mondiale). Il arrive pourtant que ces médias évoquent le microcrédit solidaire comme une réalité présente en Suisse aussi, malgré le niveau de vie réputé élevé de la population et le réseau bancaire relativement dense et diversifié existant dans notre pays.

Date	Journal ou périodique	Titre de l'article
17.01.2010		<i>Kleine Starthilfe – Grosse Wirkung.</i>
27.01.2010		<i>Le rêve avec un microcrédit.</i>
27.01.2010		<i>Le microcrédit est aussi une pratique suisse.</i>
13.03.2010		<i>Ma petite boîte, un rêve possible.</i>
26.06.2010		<i>Démodé, le microcrédit ? (Y.Jaggi)</i>
18.10.2010		<i>Mikrokredite für Arbeitslose und Scheidungsofper</i>
19.10.2010		<i>Microcrédits. Faute de garanties, bien des petits entrepreneurs sont ignorés des banques.</i>
24.12.2010		<i>Vom Arbeitslosen zum Unternehmer.</i>
Date	Radio / télévision	Titre de l'émission
09.03.2010		<i>Le talk – « Micro-entrepreneuse – Mode d'emploi ».</i>
17.04.2010		<i>Chronique télévisuelle. Interview d'un microentrepreneur, M. D.Zanolari, Zelec Sàrl.</i>
05.11.2010		<i>Prendre un nouveau départ dans sa vie professionnelle.</i>

 **Microcrédit Solidaire Suisse**

www.microcredit-solidaire.ch



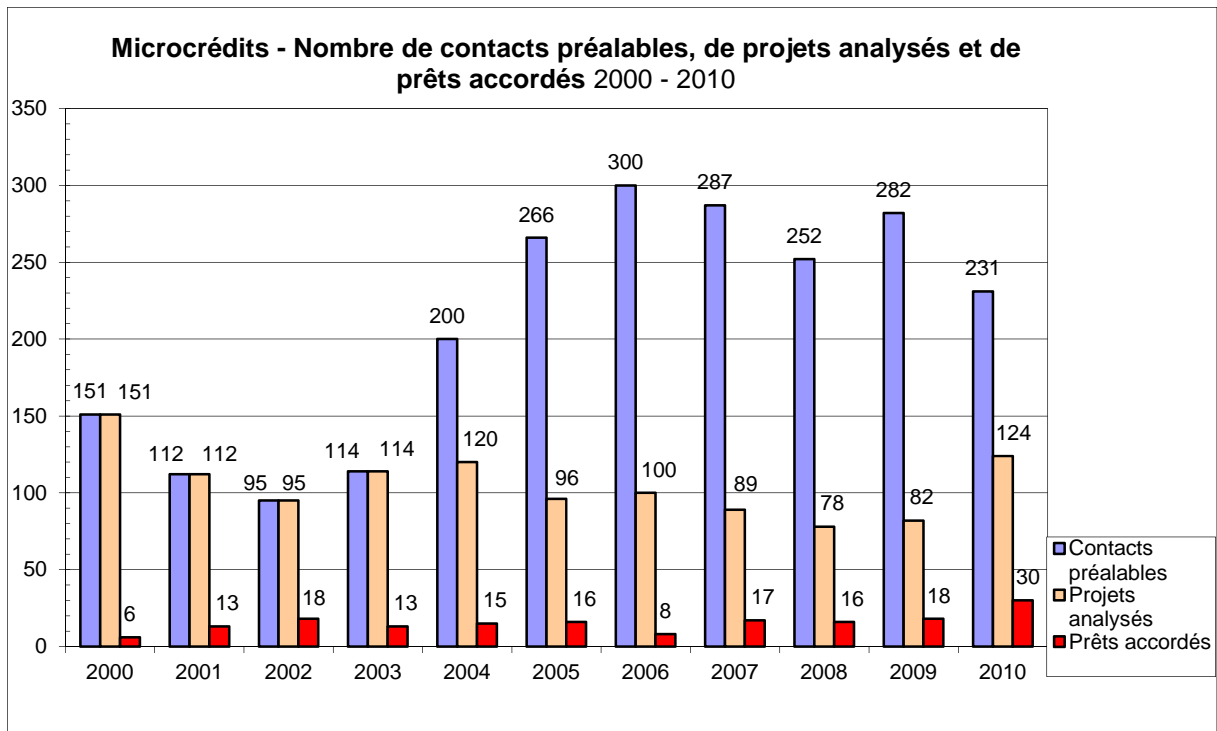
Procédure de sélection

Etapes du traitement	1. Contacts préalables	2. Enregistrement	3. Comité de présentation	4. Analyse complète	5. Commission des crédits	6. Microcrédit accordé
Nombre de cas	231	124	96	81	52	30
Contacts préalables	231					
<i>En % à ce stade 1</i>	100.0	53.7	41.6	35.1	22.5	13.0
<i>Chance à ce stade 1</i>	1 sur 7.7					
Dossiers enregistrés		124				
<i>En % à ce stade 2</i>		100.0	77.4	65.3	41.9	24.2
<i>Chance à ce stade 2</i>		1 sur 4.1				
Dossiers soumis au CP			96			
<i>En % à ce stade 3</i>			100.0	88.4	54.2	31.3
<i>Chance à ce stade³⁴</i>			1 sur 3.2			
Dossiers analysés				81		
<i>En % à ce stade 4</i>				100.0	64.2	37.0
<i>Chance à ce stade 4</i>				1 sur 2.7		
Dossiers soumis à la CC					52	
<i>En % à ce stade 5</i>					100.0	57.7
<i>Chance à ce stade 5</i>					1 sur 1.7	
Microcrédits accordés						30

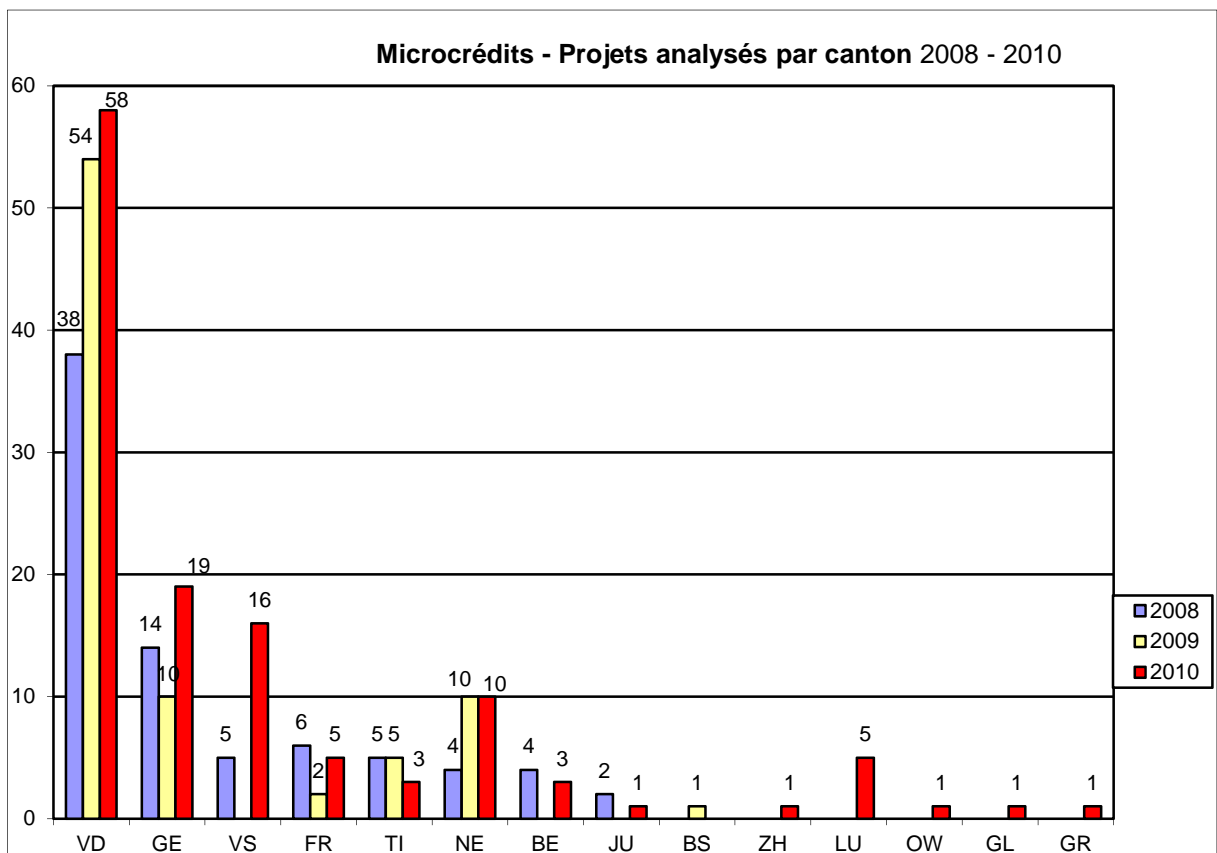
Comme l'indique le tableau ci-dessus, la procédure peut s'interrompre à chaque étape importante, pour une cause ou une autre (abandon momentané ou définitif du projet par son auteur, refus du Comité de présentation, obtention d'un autre moyen de financement). La procédure de sélection peut aussi se poursuivre et s'achever avec la décision définitive de la Commission des crédits, positive dans trois cas qui lui sont soumis sur cinq. En 2010, «l'effet d'entonnoir» produit par la procédure de sélection a conduit de 231 contacts préalables pris par autant de personnes différentes à 124 dossiers enregistrés et à 30 microcrédits accordés. Les chances d'obtenir un microcrédit augmentent tout naturellement d'un stade à l'autre, au fur et à mesure de la procédure.

ANNEXE 2. Quelques graphiques

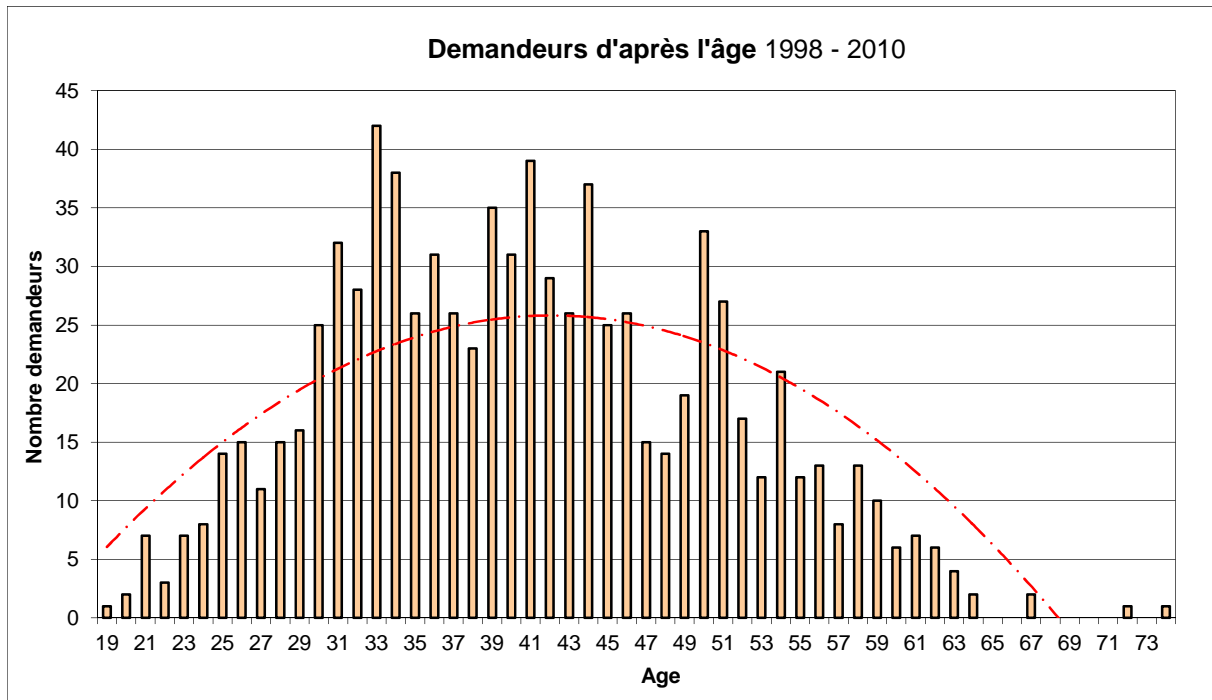
①



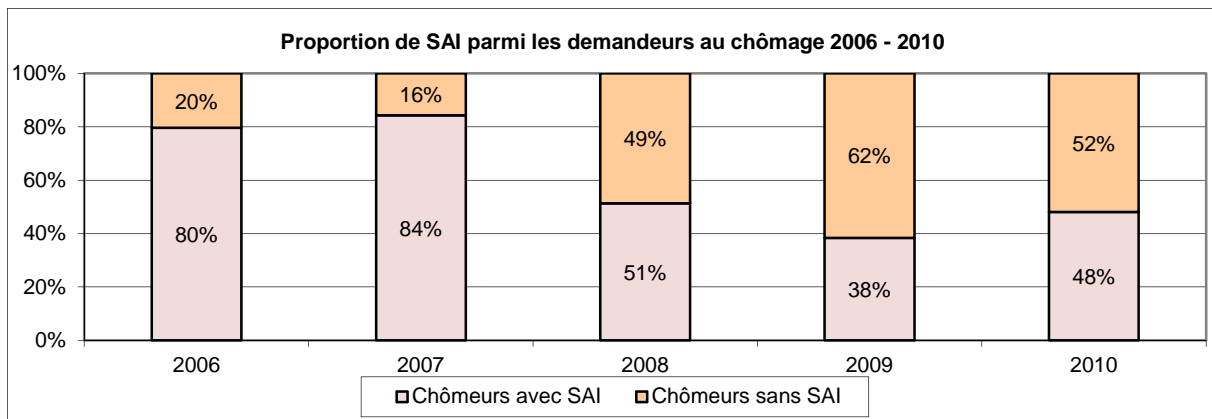
②



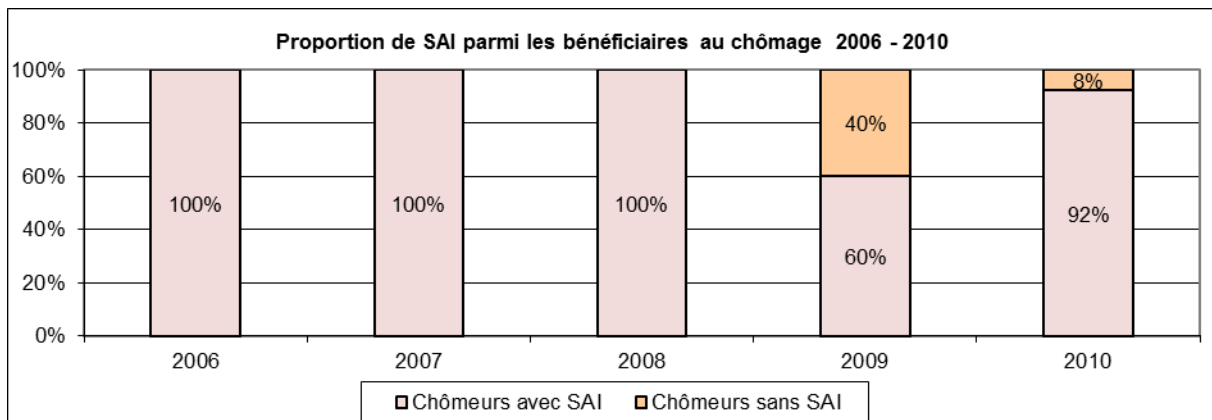
3



4



5



ANNEXE 3. Comptes 2010 et 2009

Compte d'exploitation (fonctionnement)

	2010	2009
Recettes de fonctionnement		
Intérêts sur prêts accordés	14'190.29	14'563.25
Intérêts bancaires	425.90	637.00
Enregistrement des dossiers ¹	15'350.00	12'000.00
Prestations pour le compte de tiers ²	69'000.00	38'200.00
Dons pour le fonctionnement	120'000.00	153'000.00
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	218'966.19	218'400.25
Dépenses de fonctionnement		
Personnel, salaires	106'396.25	104'312.75
Charges sociales	13'804.44	13'793.95
Civilistes, indemnités	28'812.60	20'203.70
Contribution au service civil	4'132.80	3'678.20
TOTAL RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES	154'275.89	141'988.60
Défraiement des bénévoles	6'743.25	2'884.55
Organe de révision et autorité de surveillance	3'835.60	4'543.20
Communication/promo [identité visuelle 2009]	7'198.35	24'485.45
Autres frais de gestion et financiers	19'545.94	18'191.60
Loyer et entretien des bureaux	26'690.80	26'455.05
TOTAL FRAIS DE GESTION ET DE LOCAUX	64'013.31	76'559.85
<u>TOTAL DES DÉPENSES</u>	218'289.83	218'548.45

Compte de pertes et profits (résultat)

	2010	2009
Résultat du compte d'exploitation	+ 697.33	- 148.20
Dons pour le financement de microcrédits	+ 30'000.00	+ 50'000.00
Attributions à la provision pour pertes sur débiteurs ³	- 36'100.00	- 14'100.00
Amortissements (matériel et informatique)	- 4'205.00	- 15'369.10
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	- 9'607.67	20'382.20

1. L'enregistrement d'un dossier est facturé CHF 150.- (CHF 50.- pour les demandeurs à l'aide sociale).

2. Confédération, Secrétariat d'Etat à l'économie en 2009 et 2010. Etat de Vaud, Service de prévoyance et d'aide sociale en 2010.

3. Attributions équivalent à 10 % du montant des prêts versés dans le courant de l'exercice sous revue.